

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/333 du 29-11-2024

Applicable à partir de 1/05/2024

370 /2421 3910 /2228

Tarifs; Convention de rééducation fonctionnelle avec les centres de convalescence; 01-05-2024

Le 18 novembre 2024, le Comité de l'assurance a conclu la convention de rééducation fonctionnelle avec deux centres de convalescence (note CSS 2024/294). Cette convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Suite au dépassement de l'indice pivot en avril 2024, les prix sont indexés à partir du 1^{er} mai 2024.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs des prestations, applicables à partir du 1^{er} mai 2024.

Prestation	Pseudo-code	Type de forfait	Prix à partir du 01-05-2024
Mini-forfait de rééducation	766603	forfait journalier	27,29 €

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes : nihil

